

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02253
Numéro SIREN : 833 527 799
Nom ou dénomination : 2.T.M.

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2021 sous le numéro de dépôt 8383

8383



N° 11084*19
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Formulaire à déposer
en double exemplaire



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

01/01/2020	31/12/2020	X
------------	------------	---

Désignation de la société: 2TM		Adresse du siège social: 1B Rue de la Fontaine des Nours 77130 Varennes-sur-Seine	
SIRET	8 3 3 5 2 7 7 9 9 0 0 0 1 3	Mét :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MELUN
18 JUN 2021
MELUN

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées: Transports de marchandises de plus de 3.5T

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RECAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	28 585	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les Informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Tél:	Tél:
N° d'agrément du CGA	Date: 25/03/2021 Lieu: Varennes-sur-Seine
Tél:	Qualité et nom du signataire: Gérant, TSHIAMALA MBAYI Thierry
	Signature:

Désignation de l'entreprise		2TM		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		1B Rue de la Fontaine des Noues 77130 Varennes-sur-Seine				
SIRET		8 3 3 5 2 7 7 9 9 0 0 0 1 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 0		
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	21 100	030	21 100
	Immobilisations financières * (1)		040	8 970	042	8 970
	Total I (5)		044	30 070	048	30 070
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	47 736	070	47 736
		Autres * (3)	072	11 239	074	11 239
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	46 967	086	46 967
Charges constatées d'avance *		092	094			
Total II		098	105 942	098	105 942	
Total général (I + II)		110	136 012	112	136 012	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		26 400	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		128			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	
	Report à nouveau		134		8 098	
	Résultat de l'exercice		138		27 297	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		61 795	
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		158		506	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		168		54 272	
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	815	172	19 439
Produits constatés d'avance		174				
Total III		178		74 217		
Total général (I + II + III)		180		136 012		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2TM		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						311 112 201200		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
					217	218	239 120	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226	3 000	
Autres produits					230	12 219		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	254 339	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	979	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	145 953	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)			243	498	244	917	
	Rémunérations du personnel *					250	64 039	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	10 797	
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	69	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	222 754	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	31 585	
Produits financiers (III)		280				294		
Charges financières (V)						294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	4 288	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	27 297	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	27 297	314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	4 288			
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44 octies et octies A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989				
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138				
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344				
ZFANG (44 quaterdecies)	345							
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
DÉDUCTIONS	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	3 000	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	28 585	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	28 585	372	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise				2TM		Néant <input type="checkbox"/> *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
		ACTIF IMMOBILISÉ				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		438			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	21 100	472		474		476	21 100		
Immobilisations financières		480	8 970	482		484		486	8 970		
TOTAL		490	30 070	492		494		496	30 070		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL			570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values						
					Court terme*	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>2TM</u>			Néant <input type="checkbox"/>		
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations	Reprises				
Immobilisations incorporelles	700	705	1	indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780		
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI		995		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)		996	
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380		
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	47 824
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	21 447
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2TM		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Données en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :						376	
Dont apprentis						657	
Dont handicapés						651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale						861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						108 239 120	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						105	
TOTAL 1						106 239 120	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						143	
Subventions d'exploitation reçues						113 3 000	
Variation positive des stocks						111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						116	
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						153	
TOTAL 2						144 3 000	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats						121 979	
Variation négative des stocks						145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						125 145 953	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.						310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						150	
TOTAL 3						152 146 932	
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)						137 95 188	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF						117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026			
Période de référence		024		016			
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

 (1) Néant

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 0	SIREN	8 3 3 5 2 7 7 9 9
Dénomination de l'entreprise	2TM		
Adresse (voie)	1B Rue de la Fontaine des Noux		
Code postal	7 7 1 3 0	Ville	Vareannes-sur-Seine
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	TSHIAMALA MBAYI	Prénom(s)	Thierry
Nom marital		% de détention	76	Nb de parts ou actions	76
Naissance : Date	13/02/1982	N° Département	99	Commune	Kinshasa
		Pays	CONGO		
Adresse : N°	1	Voie	1 Bis rue de la Fontaine		
Code postal	77130	Commune	Vareannes sur Seine	Pays	FRANCE
Titre (2)	M	Nom patronymique	MWENI	Prénom(s)	Fidelie
Nom marital		% de détention	24	Nb de parts ou actions	24
Naissance : Date	05/03/1998	N° Département	99	Commune	Vareannes sur Seine
		Pays	FRANCE		
Adresse : N°	1	Voie	1 Bis rue de la Fontaine		
Code postal	77130	Commune	Vareannes sur Seine	Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant Exercice clos le SIREN Dénomination de l'entreprise 2TMAdresse (voie) 1B Rue de la Fontaine des NouesCode postal Ville **I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :****905**Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Voie N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Voie N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2.T.M SAS

Au capital de vingt-six mille quatre cents euros (26.400 €)

Siège social : 1 B Rue de la Fontaine des Noues 77130 Varennes Sur Seine

RCS de Melun : 833 527 799

<p align="center">RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 10 juin 2021</p>
--

Cher associé,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en vue de communiquer les comptes de notre Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été établis par notre Expert-comptable.

Suite à un contexte économique et grâce nos efforts nous accusons un bénéfice fiscal de 28 585€ (Vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-cinq €).

Ce Bénéfice devrait être proposé pour être inscrit dans un compte de report à nouveau pour l'exercice suivant.

Nous vous proposons donc à titre principal d'approuver les comptes annuels soumis, de nous donner quitus de la gestion pour l'exercice en cause, ainsi que de nous donner votre accord pour l'affectation comptable du résultat comme ci-dessus, et pour la continuité de l'activité.

Le Président,

M. TSHIAMALA MBAYI THIERRY



2.T.M SAS

Au capital de vingt-six mille quatre cents euros (26.400 €)

Siège social : 1 B Rue de la Fontaine des Noues 77130 Varennes Sur Seine

RCS de Melun : 833 527 799

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 10 juin 2021**

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée prend acte des comptes au 31 Décembre 2020.

Elle approuve les comptes qui y sont contenus sans exception ni réserves, et donne quitus à M. TSHIAMALA MBAYI THIERRY de sa gestion pour l'exercice concerné.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide d'affecter les résultats de l'exercice 2020 se soldant par un bénéfice de 28 585€ à un compte de report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide de la continuité de l'activité de la société.

QUATRIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du procès-verbal afin de procéder aux formalités légales de publicité de la présence assemblée.

Le Président,

M. TSHIAMALA MBAYI THIERRY



2.T.M SAS

Au capital de vingt-six mille quatre cents euros (26.400 €)

Siège social : 1 B Rue de la Fontaine des Noues 77130 Varennes Sur Seine

RCS de Melun : 833 527 799

PROCES- VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, et le 10 juin, à 9 heures 30, les associés de la société SAS 2.T.M, au capital de 26 400 euros, se sont réunis au siège social, sur convocation écrite du Président.

L'assemblée est présidée par M. TSHIAMALA MBAYI THIERRY, Président de la société. Les associés représentant 100% du capital étant présent, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

En outre, il a été décidé que le président signerait le procès-verbal de l'assemblée générale.

En conséquence, il n'est pas dressé de feuille de présence.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2020,
- Affectation des résultats,
- La continuité de la société,
- Pouvoir à donner.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président rappelle que le texte a été remis en main propre aux associés, puis tenu à leur disposition au siège social, dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration et en certifie l'exactitude.

Le Président ouvre la discussion.

Les associés échangent diverses observations et plus personne ne demandant la parole, la présidente met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée prend acte des comptes au bilan clos en date du 31 Décembre 2020.

Il approuve les comptes qui y sont contenus sans exception ni réserves, et donne quitus à TSHIAMALA MBAYI THIERRY de sa gestion pour l'exercice concerné.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide d'affecter les résultats de l'exercice 2020 se soldant par un bénéfice de 28 585€ à un compte de report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide de la continuité de l'activité de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original du procès-verbal afin de procéder aux formalités légales de publicité de la présence assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures et 30 minutes.

Le Président,
Monsieur TSHIAMALA MBAYI THIERRY

